



CNESER du 26 juin 2017

Présidence : Mme Frédérique Vidal, Ministre ESRI

*1 – Ouverture de la séance plénière par Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.*

Elle évoque divers sujets d'actualités : tirage au sort. On aura les résultats du 2<sup>nd</sup> tour APB à 14h. On est désormais à environ 100 / 110 formations où on a encore des pbs. Le vrai point noir ce sont les STAPS. On a le double des étudiants / aux capacités d'accueil. A compter du mois de juillet, on travaillera sur la rentrée 2018 pour éviter le tirage au sort. Le vrai sujet c'est les 60% d'étudiants qui entrent en L et qui échouent.

Point d'étape sur le M et les mentions dérogatoires. Cette année on observe une augmentation des M dérogatoires qui recrutent entre M1/M2. Les établissements basculent par vague d'habilitation en accréditation. Cela peut engendrer une augmentation du nombre de mentions car des spécialités sont remplacées par des mentions. Certains établissements n'ont pas compris et ont mis 80% de leur formation en sélection M1 et M2. La 3<sup>ème</sup> raison c'est que la sélection ne s'est pas appliquée en 2016 pour le M1 mais ce sera le cas ensuite. L'année prochaine, il ne devrait y avoir pas plus de 500 mentions qui sélectionnent.

L'expérimentation de nouvelles formes d'organisation dans l'ESR. Avec la loi ESR on est allé au bout d'un modèle unique qui s'applique à tous. Le principe de l'expérimentation existe déjà dans notre droit. C'est un sujet inscrit à l'OdJ de façon assez urgente. Cela se fera dans le cadre de négociations. Bcp d'établissements ont travaillé ds le cadre des PIA et qui n'ont pas tjrs été retenus. Ils continuent d'avancer mais il faut leur donner les outils. L'obj. Est de leur dire de ne pas se préoccuper du cadre mais de dessiner le projet auquel ils croient.

Pas de grande loi. Pas l'intention de déstabiliser les établissements. Il faudra leur demander combien de temps il leur faut. Il ne s'agit pas d'expérimenter des modèles très éloignés de l'existant. Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 ?

On est en cours d'élaboration des feuilles de route des ministères. Il faudra ensuite estimer l'enveloppe budgétaire dont on a besoin.

### **Déclarations :**

Intervention de la FSU pour présenter le texte de la commission d'études sur le financement public de la recherche qui sera débattue plus tard.

Puis intervention sur le budget, contre l'organisation de la recherche par l'ANR, la précarité des personnels de la recherche.

SL pour l'UNSA : Bien que l'UNSA n'en fasse pas un préalable, nous nous réjouissons qu'une universitaire ait été nommée à la tête d'un ministère de plein exercice. MAIS cela ne saurait suffire, car voyez-vous Mme la Ministre, nombreux sont ceux de nos collègues qui, après s'être installés dans certains fauteuils, se sont empressés d'oublier d'où ils venaient. Alors vous comprendrez, comme le dit l'adage, « chat échaudé, craint l'eau

froide ! ».

Nous espérons, toutefois, que la connaissance qui est la vôtre de nos métiers, de nos statuts et de nos environnements de travail sera propice à des échanges constructifs.

Je ne reviendrai pas sur les messages de fond qui ont d'ores et déjà été exprimés par nos collègues des autres OS concernant, les moyens, les stratégies nationales, le financement public de la recherche, la précarité, la lutte contre l'échec étudiant en 1<sup>er</sup> cycle ou encore les évolutions du paysage de l'ESR. Nos positions sont connues, je ne les reprendrai pas ici puisque certaines ont déjà été défendues.

Je m'attacherai à parler de la méthode, puisque la mode serait désormais au pragmatisme.

La communauté universitaire et scientifique est inquiète et, je crois pouvoir le dire, à juste titre, sur les intentions de ce gouvernement concernant l'enseignement supérieur et la recherche – pour ce qui relève de l'innovation, nous sommes moins inquiets. Elle est aussi exaspérée.

Et cette exaspération tient beaucoup à des façons de faire que nous dénonçons avec force :

- les consultations qui n'en sont pas vraiment comme les assises de l'ESR qui ont occupé la communauté durant des semaines et des mois alors que la loi ESR était écrite ailleurs ;
- les cavaliers législatifs qui visent à passer en force sur l'organisation des regroupements universitaires ;
- les opérations de communication qui accompagnent chaque PLFI pour dissimuler une baisse substantielle de moyens ;
- les effets de réseaux qui agissent dans tous les cercles possibles pour revenir sur les maigres fruits du dialogue social ; on en a récemment fait les frais sur la question de la mutation des EC ;
- les attaques répétées vis-à-vis de nos statuts, de notre indépendance, de nos libertés et de nos conditions de travail au détriment de nos missions de service public ;
- tout cela au nom d'une autonomie sanctifiée qui masque de plus en plus mal le désengagement de l'État en même temps que la doctrine qui s'est instillée dans l'ESR ces dix dernières années est celle de la conformation à des standards internationaux sans qu'aucun ministre n'envisage autrement la valorisation des nombreux atouts du système français, dans le respect de sa singularité.

Vous avez vous-mêmes déclaré que la communauté se mésestimait. On constate en effet chaque jour la résignation, la perte de sens et la fatigue de nos collègues. Plus que de grandes révolutions – ou d'une énième loi – notre système d'enseignement supérieur et de recherche a besoin de valorisation de ses atouts, de stabilité, de sérénité et de reconnaissance. Si c'est dans cette voie que vous souhaitez inscrire votre action, alors nous sommes prêts à vous aider.

Alors ma question est toute simple, Mme La Ministre, comment comptez vous travailler

avec nous ?

Réponses de la ministre aux interventions (elle part à 11h). Sur le fonctionnement du CNESER, elle veut que ce soit un lieu d'information, de travail et d'échange. Un lieu pour discuter. Pour les bac Pro / bac Techno, il faut inventer des parcours spécifiques. Il faut plus de souplesse sur la FTLV. La position du concours à la fin du M1 est un vrai pb, comme les concours spécifiques Droit et Psycho. C'est pourquoi ces M sélectionnent à la fin du M1. Pour la recherche, il faut donner aux collègues les moyens de faire leur recherche mais je reste favorable au financement par projet, notamment européen. Mais cela s'accompagne.

## 2 – Désignation au CNESERAC

- *Désignation d'un représentant au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturels (CNESERAC). – (en application du décret n°2017-778 du 4 mai 2017 relatif au CNESERAC- Art. D. 239-3)*

Voir l'alinéa 1 dudit article.

Candidats : 1 seul candidat = Françoise Lambert (SGEN-CFDT)

FSU : Quelles relations avec le CNESERAC et CNESERAV ?

La sénatrice D. Gillot insiste sur la nécessité d'une réflexion sur la cohérence de la cotutelle du MESR sur l'ensemble des établissements du Sup.

Le SGEN-CFDT précise que la candidate les représente déjà au comité de suivi LMD.

QSF propose également une candidate. La CGT se propose pour être suppléante.

L'UNEF propose que les OdJ et les CR de ces différentes instances soient communiqués aux autres.

**Votes : 40 voix pour la candidate CFDT ; 4 pour QSF ; 23 pour la CGT (suppl.) ; 7 Blanc ; 3 Nuls.**

## 3 – Etablissements

- *Projet d'arrêté portant création de l'Institut supérieur couleur, image, design (ISCID), institut interne au sein de l'université de Toulouse II.*

Le projet d'arrêté porte création, au sein de l'université de Toulouse-II, d'un institut interne au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation dénommé Institut supérieur couleur, image, design (ISCID). Il modifie en conséquence l'article 14 de l'arrêté du 25 septembre 2013 relatif aux instituts et écoles internes des EPSCP.

A titre subsidiaire, il prévoit également la modification de l'article 15 de cet arrêté afin d'acter la nouvelle dénomination de l'école supérieure de l'audiovisuel (ESAV), école interne du même établissement, qui devient l'école supérieure nationale de l'audiovisuel (ENSAV), proposée par le conseil de l'école le 21 mars 2017 et approuvée par le conseil

d'administration lors de sa réunion du 23 mai 2017 à l'unanimité.

L'ISCID était à l'origine un institut universitaire professionnalisé (IUP) implanté à Montauban. Depuis 2016, de manière transitoire, il est devenu une unité de formation et de recherche (UFR). En mars 2017, ses statuts ont été modifiés afin de la rendre le plus proche possible d'un institut interne. Le projet vise à transformer l'UFR en un institut interne sans modifier les formations proposées, les équipes pédagogique et administrative et les conditions de travail des agents et des étudiants.

L'UFR actuelle compte 326 étudiants. Les effectifs espérés à compter de la transformation sont de 400 étudiants.

L'équipe pédagogique est composée de 2 professeurs d'université, 3 maîtres de conférences, 2 doctorants et 3 personnels associés. Les 5 derniers intervenants sont des personnels non titulaires.

L'équipe administrative est composée d'un responsable de scolarité non titulaire ainsi que d'un responsable documentaire et d'un responsable administratif et financier.

Le conseil de l'ISCID s'est prononcé en faveur de sa transformation en institut interne, à l'unanimité, le 15 mars 2017. Le comité technique de l'université a émis un avis favorable sur le projet le 20 avril 2017 et le conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité pour le projet de transformation le 9 mai 2017.

**Votes : 60 Pour (dont l'UNSA) ; 2 NPPV**

#### **4 – Formations :**

*- Projet de décret portant modification du décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master.*

Conformément aux dispositions du second alinéa de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, seul un décret peut fixer la liste limitative des formations dans lesquelles l'admission en seconde année du deuxième cycle peut dépendre des capacités d'accueil et éventuellement être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier.

L'annexe du décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master liste donc actuellement les mentions du diplôme national de master pour lesquelles l'admission en seconde année est autorisée.

Comme le précisait la notice explicative du décret précité, la liste de ces mentions est actualisée à chaque rentrée universitaire.

Les mentions ainsi présentées tiennent donc compte des remontées des établissements d'enseignement supérieur qui ont été invités à actualiser la liste des formations concernées pour lesquelles ils sont habilités ou accrédités selon la vague à laquelle ils sont rattachés.

42 universités ont stabilisé ou réduit la liste des mentions dérogatoires demandées. Par ailleurs, plus de 280 mentions y apparaissent suite au passage de l'habilitation à

l'accréditation des établissements de la vague B.

Pour la rentrée 2018-2019, la liste des mentions concernées sera au plus limitée aux mentions qui n'ont pas de capacité d'accueil limitée en 1<sup>e</sup> année de master à la rentrée 2017-2018, soit au plus 400 mentions.

L'annexe présentée liste les mentions sélectives entre la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> année pour la rentrée 2017-2018. Elle comporte 1 537 mentions, davantage que ce qui était prévu précédemment dans le texte du 16 mai.

UNEF : plus de mentions sélectives.

CPU : ça augmente. C'est un constat mais il n'y a pas de volonté de revenir sur le principe de l'accord.

Pour l'UNSA, j'abonde en disant que nous avons toujours prédit que cette liste serait longue. Elle l'est, en effet. Selon nous, elle ne remet pas en cause le contenu de l'accord.

Dans ce que nous avons entendu, il semble qu'il y ait une confusion entre l'article L.612-6-1 qui prévoit le maintien d'une possibilité de recrutement entre M1 et M2 sous réserve de ne pas déjà sélectionner à l'entrée du M1. Et, par ailleurs, une disposition transitoire qui permettait à certains domaines (Droit, Psycho, MEEF) qui seraient autorisés à déroger et à fonctionner selon les mêmes principes que précédemment. Considérant que certains établissements n'ont pas joué le jeu en mettant l'intégralité de leur offre. Pour cette raison, nous nous abstenons car ce n'est pas raisonnable. Mais, en même temps, il faut aussi laisser le temps aux établissements de se retourner.

DGESIP : Donc, tous ceux qui ne sélectionnent pas à l'entrée en M1 cette année, sont potentiellement habilités à recruter entre M1 et M2 l'année qui suit. Selon les données de la DGESIP, le nb maximum de mentions concernées est d'environ 500. Mais ce sera un maximum !

**Votes : 5 Pour ; 49 Contre ; 6 Abst. (dont l'UNSA), 3 NPPV**

### **Formations du privé**

Une présentation est faite de l'enseignement supérieur privé. 450000 étudiants dans le privé.

- *Présentation des travaux annuels de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion, par sa présidente, Véronique CHANUT.*

Rappelle le fonctionnement de la CEFDG qui fonctionne comme un collège assez diversifié qui procède autant que faire se peut par consensus. Obj. Augmenter la qualité des formations de gestion des écoles de commerce (101 formations concernées).

- *Projet d'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique*

*privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires.*

Le projet d'arrêté soumis résulte des travaux de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) au cours de l'année 2016-2017. Il a pour objet d'autoriser des établissements d'enseignement supérieur technique privés ou consulaires à délivrer un diplôme visé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et pour certains d'entre eux à conférer le grade de master aux étudiants titulaires de ces diplômes visés. Ces autorisations prennent effet à compter de la rentrée 2017, après évaluation des formations par la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG).

Cet arrêté récapitule dans un document unique et officiel, la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et pouvant, le cas échéant, conférer le grade de master à leurs titulaires.

46 demandes ont été examinées pour des formations de Bac+3 à Bac+5 dont :

- 23 demandes de renouvellement du visa de diplôme ;
- 13 demandes de renouvellement grade de master ;
- 7 premières demandes de visa ;
- 3 premières demandes de grade de master.

Une demande de grade de master a fait l'objet d'un avis défavorable.

Enfin, pour prendre en compte l'évolution statutaire des écoles, deux projets d'arrêtés portant reconnaissance par l'Etat sont présentés en suivant.

**Votes : 18 Pour (dont l'UNSA) ; 5 Contre ; 31 Abst., 8 NPPV**

- *Projet d'arrêté portant reconnaissance par l'Etat de l'école de commerce et de gestion "Sud Management-EGC Agen".*

**Votes : 11 Pour (dont l'UNSA) ; 27 Contre ; 22 Abst.**

- *Projet d'arrêté portant reconnaissance par l'Etat de l'école de commerce et de gestion "ESCEM Tours Poitiers".*

**Votes : 10 Pour (dont l'UNSA) ; 27 Contre ; 23 Abst.**